

Seul le discours prononcé fait foi

LUXEMBOURG

Intervention de S.A.R. le Grand-Duc Henri de Luxembourg

devant la 67^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale
des Nations Unies

New York, le 26 septembre 2012

Statement by H.R.H. Grand Duke Henri of Luxembourg

67th ordinary session of the General Assembly
of the United Nations

New York, September 26th, 2012

Candidat au Conseil de sécurité

2013-2014

Candidate for the Security Council

Monsieur le Président,

Au nom du Grand-Duché de Luxembourg, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur le plein soutien de mon pays dans votre tâche si lourde de responsabilités.

L'Assemblée générale est l'organe central de l'architecture de l'Organisation des Nations Unies. Ici, tous les Etats membres sont représentés et chacun dispose d'une voix, indépendamment de sa taille, de sa population ou de sa puissance économique. L'Assemblée est bien le concert des nations où s'incarne le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats membres. Nous souhaitons inspiration, passion et sagesse au chef d'orchestre du concert des Etats ici rassemblés.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le Luxembourg est fier d'avoir participé dès ses débuts au projet de paix que sont les Nations Unies.

Alors qu'il présentait le 9 août 1945 au Parlement luxembourgeois la Charte des Nations Unies, signée quelques semaines plus tôt à San Francisco, notre Ministre des Affaires étrangères de l'époque, Monsieur Joseph Bech, eut ces mots visionnaires : « c'est dans l'œuvre des Nations Unies que notre pays a pu trouver au plus fort de la tourmente l'espoir de renaître, c'est parmi les Nations Unies qu'il a pris sa place d'Etat indépendant, de pays libre, c'est au milieu de ces pays pacifiques que l'Organisation de San Francisco vient de grouper dans l'espoir magnifique d'une paix stabilisée, qu'il trouvera les garanties d'avenir nécessaires à sa renaissance ».

L'histoire lui a donné raison. Résolu, avec les autres peuples des Nations Unies, à préserver les générations futures du fléau de la guerre, le Luxembourg a trouvé au sein de l'ONU et du multilatéralisme en général, le cadre idéal pour s'épanouir comme Etat indépendant, souverain, libre de ses choix. Le Luxembourg a eu la chance de prospérer grâce à la paix dont il jouit depuis 1945. En retour, nous nous sommes résolument engagés au sein des Nations Unies pour contribuer à consolider la paix et promouvoir le développement durable pour le plus grand nombre.

Monsieur le Président,

Vous avez choisi à juste titre le règlement pacifique des différends comme thème pour le débat général de la présente session.

Il s'agit là d'un des buts primordiaux de notre Organisation, qui doit lui permettre de maintenir la paix et la sécurité internationales. Pour régler les différends de manière pacifique, la Charte attribue un rôle majeur au Conseil de sécurité, mais aussi à l'Assemblée générale et à la Cour internationale de Justice.

La crise qui sévit depuis 18 mois en Syrie ne cesse de s'aggraver. Elle a déjà fait plus de 20.000 victimes. Les répercussions sur les pays voisins se font de plus en plus sentir.

Cette crise interpelle notre conscience. Elle met notre engagement à rude épreuve. Certains sont tentés de rendre les Nations Unies coupables d'inaction. Mais la culpabilité est ailleurs. Les responsables des violences effroyables, des crimes de guerre, des violations graves des droits de l'homme et des crimes contre l'humanité commis en Syrie devront un jour, le Luxembourg en est convaincu, en rendre compte.

L'échec à ce jour des tentatives de régler la crise syrienne par des moyens pacifiques ne doit pas nous amener à négliger la recherche de solutions politiques à d'autres crises.

Le Luxembourg s'engage ainsi résolument pour le règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Ce conflit n'a que trop duré. Il est essentiel que les parties entament de nouveaux pourparlers directs et négocient une paix durable entre elles, avec l'appui du Quartette. Le chemin sera certes ardu, mais l'objectif en vaut la peine, pour les Israéliens et les Palestiniens et pour la région tout entière : un Etat palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte avec l'Etat d'Israël dans la paix et la sécurité.

Le Luxembourg appuie de longue date l'édification de l'Etat palestinien sur les plans politique et économique. Nous soutenons ainsi les aspirations de la Palestine à prendre sa place parmi les nations du monde. Nous apportons un soutien financier à l'Autorité palestinienne pour l'aider à faire fonctionner l'administration et les services sociaux de base. Et nous sommes un partenaire fiable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). En vertu d'un accord signé en février 2012 avec l'UNRWA, le Luxembourg fournira une assistance de 15 millions d'euros aux réfugiés de Palestine au cours de la période 2012-2015.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de donner quelques autres exemples illustrant la manière dont le Luxembourg contribue au règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques.

D'abord, comme cela a été rappelé lors de la réunion de haut niveau sur l'état de droit, le Luxembourg fut un des tout premiers Etats à reconnaître comme obligatoire la juridiction de la Cour internationale de Justice. La Cour éclaire et développe le droit international et contribue, par ce biais, à renforcer les relations pacifiques entre les Etats.

Ensuite, le Luxembourg appuie les activités de diplomatie préventive, de médiation et de bons offices des Nations Unies. Notre soutien dans ce domaine bénéficie aussi aux organisations régionales telles que l'Union africaine. Il passe enfin par la société civile, comme en 2010, lorsque le Luxembourg a soutenu les médiations engagées par la Communauté de Sant'Egidio entre les acteurs politiques et civils de Guinée et du Niger.

Le Luxembourg lui-même, Etat multiculturel et plurilingue de par son histoire, sa position géographique et la composition de sa population, a souvent joué un rôle de médiateur entre les intérêts de ses grands voisins européens et au sein de l'Union européenne.

Fort d'une politique étrangère équilibrée, libre de l'héritage d'un passé colonial et marquée par un dévouement sans faille au multilatéralisme, le Luxembourg est au service des Nations Unies quand il s'agit de remplir le rôle d'honnête courtier et d'assumer les responsabilités qui vont avec ce rôle.

En 2009, le Luxembourg a ainsi eu l'honneur de présider le Conseil économique et social, à un moment charnière marqué par les effets dévastateurs de la crise économique et financière mondiale de 2008.

Mon pays a aussi été une cheville ouvrière de la Commission de consolidation de la paix, dès la conception de celle-ci en 2005. Depuis février 2011, le Représentant permanent du Luxembourg auprès des Nations Unies, l'Ambassadeur Sylvie Lucas, préside la Formation Guinée de cette Commission. Le Luxembourg est honoré de pouvoir ainsi fédérer les efforts de la communauté internationale en soutien aux autorités de Conakry, qui ont demandé à être accompagnées prioritairement dans trois domaines : la réconciliation nationale, la réforme du secteur de sécurité et l'emploi des jeunes et des femmes.

Notre engagement traduit notre conviction qu'il convient d'adopter une approche globale de la consolidation et du maintien de la paix et de la sécurité internationales : une approche qui reconnaît le lien intrinsèque entre sécurité et développement.

En effet, pour assurer une paix durable, il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits. Parmi ces causes profondes, deux retiennent plus particulièrement l'attention de mon pays : les inégalités sociales résultant de la persistance de la pauvreté et la raréfaction des ressources naturelles résultant des changements climatiques.

La lutte contre la pauvreté est pour nous une priorité affirmée. Depuis l'an 2000, le Luxembourg a atteint l'objectif fixé par les Nations Unies en consacrant au moins 0,7% de son revenu national brut à l'aide publique au développement. En 2009 et en 2010, cette aide a dépassé 1% de notre revenu national brut. Le Gouvernement luxembourgeois est déterminé à maintenir cet effort, malgré les contraintes budgétaires. Notre aide bénéficie en particulier aux pays les moins avancés. Nous dépassons là aussi l'objectif fixé par les Nations Unies en consacrant plus de 0,2% de notre revenu national brut à ces pays, dont la majorité se situent en Afrique.

Monsieur le Président,

Plus que de simples statistiques, ces chiffres traduisent notre esprit de solidarité à l'égard des pays en développement. Cet esprit anime non seulement nos responsables politiques et nos experts de la coopération, mais aussi les nombreux citoyens qui s'engagent à travers les associations de la société civile. Ma famille est fière de participer à cet élan de solidarité. Ainsi, mon épouse, la Grande-Duchesse, s'engage sans compter dans les secteurs sociaux comme éminent défenseur des enfants auprès de l'UNICEF, au Burundi notamment. La microfinance est un domaine qui la passionne depuis beaucoup d'années et qui lui a permis la réalisation de nombreux projets.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, globalement, nous avons atteint avant l'heure certaines cibles essentielles des objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, les effets du réchauffement de la planète font des ravages et risquent de remettre en cause les progrès accomplis. Dans les pays les moins avancés, la situation est particulièrement préoccupante. Il est donc essentiel d'agir de façon résolue dans ce domaine.

Des avancées ont été accomplies dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Cancún puis à Durban. Il faut désormais progresser davantage en matière d'engagements de réduction des émissions de gaz carbonique. Un autre défi de taille réside dans la mobilisation de ressources financières et technologiques adéquates pour permettre aux pays les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés, les pays en

développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, de s'adapter aux effets des changements climatiques.

Le Luxembourg s'engage pour relever ce défi. C'est ainsi que nous avons décidé de nous associer à un important programme en matière d'énergies renouvelables qui répond aux besoins spécifiques des petits Etats insulaires en développement du Pacifique.

Si j'ai tenu à participer en juin de cette année à la Conférence de Rio+20 au Brésil, c'est pour montrer à quel point le développement durable de la planète est une priorité pour mon pays. Aucun d'entre nous n'a les moyens de s'en sortir seul. Notre interdépendance nous pousse à agir de concert. C'est une question de survie. Et c'est au sein des Nations Unies que nous devons organiser notre survie collective.

Monsieur le Président,

Je ne voudrais pas omettre de mentionner un autre domaine d'action prioritaire pour le Luxembourg en termes de prévention des conflits, à savoir celui du désarmement et de la non-prolifération. Le Luxembourg œuvre en faveur d'une constante recherche de la sécurité au plus bas niveau possible d'armement. Il est partie à tous les traités et conventions régionaux et internationaux dans ce domaine. Et, malgré le contretemps que la communauté internationale a connu cette année, nous continuerons de nous engager pour un Traité sur le commerce des armes qui puisse aider les Etats membres à combattre de façon efficace le fléau de la circulation incontrôlée des armes.

Quand des conflits éclatent en dépit de nos efforts visant à les prévenir, le Luxembourg n'hésite pas non plus à s'engager. Mon pays participe ainsi régulièrement et activement aux opérations de maintien de la paix. Actuellement, des troupes luxembourgeoises contribuent aux efforts sous mandat de l'ONU au Kosovo, au Liban et en Afghanistan.

Par ses contributions aux Missions de l'Union européenne, le Luxembourg prend aussi ses responsabilités en République démocratique du Congo, dans la lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie, ainsi que dans la région du Sahel, où la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour éviter l'enracinement de groupes terroristes liés au crime transnational organisé.

Monsieur le Président,

Tous les domaines d'action que je viens d'aborder montrent à quel point les Nations Unies sont indispensables. Si nous sommes convaincus de la pertinence d'une approche multilatérale fondée sur les Nations Unies, il nous faut cependant donner à l'Organisation les moyens d'être le véritable centre de l'action multilatérale. Il nous faut pour cela continuer à faire avancer la réforme de l'ONU, y compris la réforme du Conseil de sécurité.

Nous sommes tous conscients de la nécessité de rendre le Conseil de sécurité plus inclusif et plus représentatif des réalités d'aujourd'hui, et de le rendre plus efficace et plus transparent, en continuant d'améliorer ses méthodes de travail. L'Afrique doit enfin pouvoir prendre toute la place qui lui revient au Conseil, en particulier parmi les membres permanents. Il importe aussi de garantir une place adéquate aux petits Etats, qui représentent la vaste majorité des Etats membres de l'Organisation.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

L'action du Luxembourg au sein des Nations Unies depuis 1945 peut se résumer en trois mots clés : engagement, solidarité, responsabilité. Or, si le Luxembourg a su faire preuve de façon continue de solidarité et d'engagement et assumer des responsabilités à l'ONU, il n'a encore jamais eu l'honneur de siéger au Conseil de sécurité.

Fort de son engagement dans les opérations de maintien de la paix et dans les activités de consolidation de la paix, le Luxembourg a déclaré il y a onze ans sa candidature à un mandat de membre non-permanent du Conseil de sécurité pour la période 2013-2014.

Le Luxembourg est prêt à partager la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales que les Etats membres de l'Organisation ont conférée au Conseil de sécurité en vertu de la Charte.

Monsieur le Président,

L'engagement pour un multilatéralisme efficace n'est pas une question de taille.

Lors de sa visite officielle au Luxembourg, le 17 avril 2012, alors qu'il s'adressait à notre Parlement et par là même à notre pays, le Secrétaire général Ban Ki-moon eut cette belle formule : « Vous avez montré que ce n'est pas la taille du territoire d'un pays qui fait la différence. C'est la taille du cœur d'une nation. C'est l'ampleur de la vision d'une nation. C'est la profondeur de la promesse d'une nation au reste du monde ».

Cette reconnaissance nous honore. Elle n'a que renforcé la volonté du Luxembourg de se montrer à la hauteur de la tâche et de se mettre au service des Nations Unies.

Je vous remercie de votre attention.